

Fonds de garantie en partenariat avec la SIAGI

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Dispositif de garantie bancaire permettant de garantir jusqu'à 70% le prêt bancaire, mis en place par le partenaire la SIAGI.

La Région Nouvelle-Aquitaine participe au financement d'un fonds de garantie en partenariat avec la SIAGI.

Cette garantie facilite l'accès au crédit des entreprises en sécurisant les prêts bancaires. La SIAGI et la Région partagent une partie du risque avec l'établissement bancaire, ce qui permet de faciliter l'obtention du financement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif de garantie bancaire s'adresse aux TPE, PME de tous secteurs d'activité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Quotité maximum de 70% du crédit souscrit, à parité entre la SIAGI et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Prêts bancaires d'un montant de 15 000€ à 250 000 € à moyen ou long terme.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Contactez tout d'abord les établissements bancaires pour le montage du dossier. Ce sont les banques qui transmettent ensuite le dossier à la SIAGI.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00